



19e (2026) Concours de dessin Toyota « Dessine ta voiture de rêve »

Conditions générales de participation

< Thème du concours >

« La voiture de vos rêves »

< Candidats ciblés >

Âgés de 15 ans et moins et résidant en Martinique

< Age categories >

- (1) Catégorie 1: 7 ans ou moins
- (2) Catégorie 2: 8-11 ans
- (3) Catégorie 3: 12-15 ans

< Période d'entrée >

16 octobre 2025 au 27 février 2026

< Conditions d'inscription >

Les œuvres originales*1 et les données numériques*2 seront acceptées. Veuillez envoyer les œuvres au bureau du concours conformément aux directives suivantes. (*1 : œuvres dessinées à la main, impressions d'œuvres d'infographie ; *2 : photographies/numérisation d'œuvres dessinées à la main, dessins d'infographie)

Œuvres d'art dessinées à la main

- Format du papier : 400 mm x 550 mm (15,7 x 21,7 pouces) ou moins, épaisseur de 5 mm ou moins.
- Le format recommandé est le format A3 ou tabloïd. (Les formats A4, quart et octavo sont également acceptables.)
- La couleur, le matériau et la forme du papier peuvent être choisis librement.

(2) Matériel de dessin : N'importe lequel

- Tout type de matériel de dessin est autorisé, tels que des crayons de couleur, des marqueurs, des craies ou des peintures.
- Les collages ou les images* découpées seront autorisé(e)s pour les dessins plats, à l'exception de ceux qui rendent d'autres œuvres sales ou nécessitant un soin particulier lors de la manipulation.

*Les photographies et les images libres de droits sont interdites.

Œuvres d'art numérique

* Taille du fichier : entre 1 Mo et 5 Mo avec environ 300 dpi par œuvre

* Format de fichier : JPG, PNG

* Soumettez des données en haute définition autant que possible pour éviter la disqualification pour le jugement ou la nouvelle soumission.

- * Les œuvres d'art en infographie sont celles « dessinées numériquement » sur des appareils électroniques. Tout appareil peut être utilisé, y compris les tablettes, les PC et les smartphones, etc.
- * En cas d'importation d'images, le matériel doit être les données originales du participant (peintures dessinées par le participant, etc.).
- * Les photographies et les images libres de droits sont interdites.
- * En cas d'utilisation d'une application de dessin, il est interdit d'utiliser des éléments de traitement tels que des illustrations, des tampons, des modèles, etc.
- * Toutes les créations générées par l'IA sont inacceptables.

Œuvres d'art inacceptables

- * Œuvres d'art qui ne respectent pas les réglementations mentionnées ci-dessus.
- * Œuvres d'art utilisant des photographies, des images gratuites, des produits achetés (autocollants, papier d'emballage, journal, etc.).
- * Œuvres d'art qui ressemblent aux œuvres d'art précédentes du concours d'art Toyota Dream Car, des peintures célèbres, des peintures créées par d'autres artistes
- * Œuvres d'art comprenant des personnages de marque déposée, des logos d'entreprise et des éléments spécifiques
- * Œuvres d'art représentant des voitures fabriquées par des sociétés autres que TOYOTA.
- * Œuvres d'art collaboratives créées par plusieurs personnes
- * Œuvres d'art créées par une personne autre que le participant, ou avec l'aide d'adultes (parent, tuteur légal, instructeur, etc.)
- * Œuvres d'art avec des formulaires d'inscription incomplets ou des informations manquantes



- Formulaire d'inscription

Veuillez préparer le formulaire d'inscription. Téléchargez le formulaire d'inscription sur le site Web suivant ou obtenez-le sur place au **NCCIE, 1358 Route de Baduel, 97300 CAYENNE** : [Lien de la page à insérer ici](#)

- Œuvres dessinés à la main

Veuillez remplir tous les champs nécessaires sur le formulaire d'inscription (depuis un support numérique dans la mesure du possible), et attachez-le solidement à l'arrière de votre œuvre (ex.: pochette regroupant votre œuvre et le formulaire), ou envoyez les données scannées (PDF) avec mot de passe protégé par e-mail. Dépôt : A l'accueil du showroom Toyota du **NCCIE, 1358 Route de Baduel, 97300 CAYENNE**

- Œuvres numériques

Veuillez remplir tous les champs nécessaires sur le formulaire d'inscription et envoyez les données

scannées (PDF) avec mot de passe protégé par e-mail : concoursdessin@citadelle-sa.com. Les supports physiques pour transmettre votre œuvre, comme les clés USB et carte SD, ne seront pas acceptés. Le consentement du parent ou du tuteur est nécessaire pour participer à ce concours.

Lieu de dépôt (soumission) des dessins : A l'accueil du showroom Toyota du NCCIE, 1358 Route de Baduel, 97300 CAYENNE

< **Jugement** > : il se déroulera strictement en deux étapes.

Concours national

- (1) Les œuvres soumises sont jugées dans le cadre du Guyane Contest (concours régional)". Les trois meilleures œuvres de chaque catégorie seront sélectionnées.
- (2) Les trois premières places de chaque catégorie du Guyane Contest (concours régional)" seront soumises au Concours mondial qui se tiendra au Japon.

Concours mondial

(1) Dans le cadre du concours mondial, les candidatures sélectionnées dans chaque pays et région seront jugées par un jury, au sein duquel seront sélectionnés les lauréats.

Remarque : les lauréats précédents du concours mondial ne peuvent pas être récompensés à nouveau dans la même catégorie.

[Les « lauréats » désignent les lauréats du Grand Prix, du Meilleur finaliste (Prix d'encouragement dans les 11e et 12e concours) et du Prix spécial.]

Prix

Concours Régional

Les 3 meilleures œuvres de chaque catégorie d'âge lors du Guyane Contest seront annoncées sur le site web de Toyota Guyane ([Lien de la page à insérer ici](#)), et un prix (une tablette tactile) sera remis aux lauréats.

Concours mondial

En tant que prix supplémentaire, une somme d'argent destinée à des fins éducatives sera présentée comme suit :

- Une somme de 5 000 USD pour chaque lauréat du Grand Prix de chaque catégorie (1 personne dans chaque catégorie, 3 personnes au total*) / chaque lauréat d'un prix spécial dans toutes les catégories (2 personnes au total*)
- Une somme de 10 000 USD pour chaque lauréat du Grand Prix / Prix spécial pour les écoles primaires / collèges / lycées en règle générale
- Une somme de 3 000 USD pour chaque meilleur finaliste de chaque catégorie (7 personnes dans chaque catégorie, 21 personnes au total*)

*1 : Chaque chiffre correspond au nombre maximal de gagnants pouvant être récompensés dans le cadre du concours mondial.

*2 : Établissements d'enseignement obligatoires (écoles primaires/collèges/lycées) du pays où réside le candidat.

Directives pour la somme d'argent du prix

(1) Toutes les taxes liées au prix et les dépenses qui ne sont pas spécifiquement décrites dans ces conditions officielles doivent être payées et supportées par le lauréat ou ses parents/gardiens, ainsi que par l'école du lauréat.

(2) Le paiement du prix doit être effectué en fonction de la date de virement.

(3) Lors de la réception du prix, les parents/gardiens du lauréat et la personne responsable de son école doivent signer le reçu.

(4) La nécessité de déposer des déclarations fiscales finales et de payer les impôts doit être confirmée par le lauréat ou ses parents/gardiens et l'école du lauréat en fonction des réglementations locales et être effectuée en conséquence.

- Les gagnants du Concours mondial et leurs écoles doivent accepter les modalités et conditions qui seront définies séparément pour recevoir le prix.
- En ce qui concerne le prix supplémentaire, veuillez note

Annnonce des lauréats

Les lauréats (ou la personne en charge de chaque groupe) seront informés ainsi que leurs écoles par le bureau du concours.

Les résultats du Guyane Contest (concours régional) sont prévus pour être annoncés au mois de mars 2026, tandis que les résultats du Concours mondial seront annoncés sur le site officiel du Toyota Dream Car Art Contest aux alentours d'août 2026. (URL : <https://www.toyota-dreamcarart.com>)

Rappels

(1) Les soumissions ayant déjà été publiées, les soumissions ayant été inscrites à d'autres concours et les soumissions enfreignant les droits d'auteur de tiers ne seront pas acceptées.

(2) Il est possible de soumettre plusieurs œuvres par la même personne. Cependant, une seule récompense sera attribuée par personne.

(3) Les membres de la famille des employés de Toyota ou des entreprises affiliées à Toyota Motor Corporation sont également autorisés à participer.

(4) Toutes les informations privées collectées dans le cadre du concours ne seront pas utilisées à d'autres fins.

(5) Tous les droits sur les œuvres soumises, y compris, les droits de publication, d'utilisation, d'adaptation, de montage et de révision, appartiendront à Toyota Motor Corporation.

(6) Les œuvres soumises peuvent être utilisées dans des publicités et des supports imprimés par Toyota Motor Corporation et par les entreprises partenaires qui ont soutenu le concours et obtenu une approbation officielle de Toyota Motor Corporation à des fins publicitaires.

(7) L'éligibilité aux prix ne peut pas être transférée ou vendue à un tiers.

(8) Les lauréats doivent soumettre à Toyota Motor Corporation une déclaration attestant qu'ils remplissent les critères d'éligibilité et un accord stipulant qu'ils ne soumettront pas leurs œuvres primées à d'autres concours d'art.

(9) Ce concours sera invalide dans les régions où il est légalement interdit ou restreint.

Traitement des informations personnelles

Finalités d'utilisation :

1. *Notification des délibérations et des résultats de ce concours*
2. *Envoi du prix supplémentaire de ce concours par courrier*
3. *Enquêtes visant à améliorer le contenu de ce concours, et analyse statistique anonyme à des fins marketing, etc.*
4. *Dans le respect de garanties adéquates, toute utilisation jugée nécessaire par Toyota Motor Corporation pour conduire le concours de manière équitable et en toute sécurité.*
 - o *Communication des informations personnelles à des tiers : à l'exception de la fourniture d'informations personnelles à des sous-traitants dans le cadre nécessaire à la conduite de ce concours, les informations personnelles ne seront pas divulguées à des tiers sans l'autorisation de la personne concernée.*
 - o *Dans le cadre de l'exploitation et de la gestion de ce concours, les informations personnelles seront fournies à une entreprise contractée pour gérer les informations personnelles qui dispose de garanties adéquates.*